

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 janvier 2014

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1670)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 704

présenté par
Mme Linkenheld

ARTICLE 70

À l'alinéa 58, substituer au mot :

« usages »

le mot :

« objets ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence rédactionnelle avec la rédaction adoptée aux alinéas 55 et 56 du même article.